



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le mercredi 15 avril 2026 à 18 h 54.

SONT PRÉSENTS:

M. François Morin	Maire suppléant / siège #1
M ^{me} Isabelle Plante	siège #2
M. Richard Trempe	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4

SONT ABSENTS:

M. Marc Ouellet	Maire
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. François Morin, maire suppléant. Mme. Mélanie Bourgeois, adjointe à la direction et assistante-greffière, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

079-04-26

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

080-04-26

AUTORISATION À LA RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION INCENDIE DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie désire présenter un projet de bonification en sauvetage nautique glace et eau vive dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD TREMPÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne s'engage à participer au projet de bonification en sauvetage nautique glace et eau vive;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la Régie portneuvoise de protection incendie organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne M. Francis Perron directeur général de la régie portneuvoise de protection incendie pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

*(Temps alloué : 20 minutes)
Début : 18 h 59 – 18 h 59*

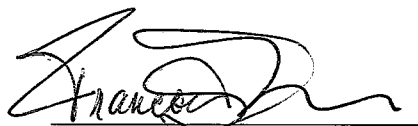
Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

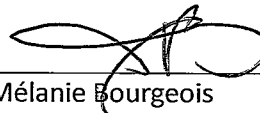
081-04-26

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 18 h 59 par Mme. Sylvie Duchesneau.



François Morin
Maire suppléant



Mélanie Bourgeois
Adjointe à la direction et assistante-greffière